

MAIRIE  
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 14 avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,

légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 10

Votants..... 15

Procurations..... 5

Date de la convocation : 09/04/2025

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIALA Daniel, VIDAL Claude.PROCURATIONS : Monsieur Allan ASSIÉ a donné procuration à Monsieur Claude VIDAL, Monsieur Didier VIDAL a donné procuration à Monsieur Daniel VIALA, Monsieur Michel VERGUES a donné procuration à Madame Rolande COBO, Madame Aurélie MASSON a donné procuration à Monsieur Jean-Michel DAUMAS, Madame Nadine VIDAL a donné procuration à Monsieur Damien QUATREFAGES.SECRETARE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.SEANCE N° 3DELIBERATION N° 8BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE 2025VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude REFREGERS, adjoint au Maire, pour présenter le budget primitif de la station-service de l'exercice 2025.

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 305 711.14 €.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 43 827.74 €.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- D'ARRÊTER le budget primitif de la station-service de l'exercice 2025.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits*  
*Ont signé*

*Le secrétaire de séance*  
*Jean-Luc DRIGOUT*

*Le Maire*  
*Claude VIDAL*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 15 AVR. 2025
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le 15 AVR. 2025

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*